

Pour une RÉGION MÉTROPOLITAINE COMPÉTITIVE

Les attentes de la CMM auprès du prochain gouvernement du Canada



AOÛT 2021



Communauté métropolitaine
de Montréal

Pour une RÉGION MÉTROPOLITAINE COMPÉTITIVE

Quatre priorités :

- Accès au logement
- Mobilité durable
- Territoire résilient
- Innovation et main-d'œuvre

Un dialogue continu entre la CMM et le gouvernement du Canada



Communauté métropolitaine
de Montréal

Assurer l'accès au logement

- **Appuyer** la construction d'au moins 2 700 unités AccèsLogis annuellement
- **Accélérer** la rénovation des HLM et pérenniser leur vocation sociale malgré la fin des conventions
- **Revoir** les paramètres du PSL pour soutenir un plus grand nombre de ménages
- **Accroître** l'offre dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux

Soutenir une mobilité durable

- **Renforcer** le financement fédéral accordé au transport collectif
- **Soutenir** le transport actif par la réalisation de la « Fenêtre sur le Fleuve »
- **Appuyer** financièrement la réalisation de la Promenade fluviale du Grand Montréal

Rendre le territoire résilient

- **Ajuster** le FAAC aux coûts réels des infrastructures de résilience en zones inondables
- **Financer** la protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont les grands corridors forestiers
- **Bonifier** l'aide financière au reboisement
- **Réduire** l'utilisation et renforcer la recyclabilité des plastiques

Renforcer l'économie métropolitaine

- **Appuyer** la caractérisation de l'écosystème métropolitain d'innovation
- **Appuyer** les grappes pour :
 - **Identifier** les besoins et les solutions innovantes
 - **Réaliser** des projets intersectoriels, notamment en matière de mobilité durable
 - **Lancer** des projets pour résoudre la pénurie de main-d'œuvre

LES ATTENTES DE LA CMM

L'avenir du Canada passe par ses régions métropolitaines qui, en raison de la concentration de la population qui s'y retrouve, jouent un rôle central au niveau du développement social, culturel, environnemental et économique du pays. La région métropolitaine de Montréal se distingue par un coût de la vie parmi les plus bas, un achalandage élevé de son réseau de transport en commun, l'espérance de vie de sa population et sa vie culturelle.

Depuis 2001, les 82 municipalités du Grand Montréal disposent, grâce à la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une organisation pour planifier, coordonner et financer à l'échelle métropolitaine les grands enjeux relatifs à l'aménagement et au développement du territoire. Son conseil est composé de 28 élus municipaux provenant de ses cinq grands secteurs soit Montréal, Laval, Longueuil, la couronne Sud et la couronne Nord. La présidence de la CMM est assurée par la mairesse de la Ville de Montréal.

Le gouvernement du Canada est un partenaire important pour la Communauté. Son appui est indispensable pour mener à bien de nombreux dossiers, à commencer par ceux liés au logement social, au transport en commun, à l'environnement et au développement économique. Le présent mémoire détaille les attentes de la Communauté auprès du prochain gouvernement du Canada.

Au fil des années, la Communauté s'est dotée d'outils de planification et de financement dans l'exercice de ses compétences. Ces plans sont reconnus comme des outils importants de planification, fixant des objectifs ambitieux pour la région. Ces plans, disponibles sur notre site Internet, sont :

- le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
- le Plan métropolitain de développement économique (PMDE)
- le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)
- le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable (PAMLSA)
- le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles
- le Plan métropolitain de développement agricole
- le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain
- le Plan d'action métropolitain pour le Grand Montréal bleu et vert (Plan Archipel)
- la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024
- la Stratégie de mise en valeur des espaces industriels

Principaux objectifs poursuivis par la Communauté

Plusieurs enjeux d'aménagement et de développement du territoire nécessitent la collaboration du gouvernement. C'est dans cet esprit de dialogue continu avec le gouvernement du Canada que la CMM présente ci-dessous ses principaux objectifs en matière d'aménagement, de transport, d'économie, de logement social et abordable ainsi que d'environnement.

AMÉNAGEMENT	TRANSPORT	ÉCONOMIE	LOGEMENT	ENVIRONNEMENT
<p>Orienter 60 % de la croissance des ménages dans les aires TOD d'ici 2031</p> <p>Accroître de 6 % la superficie globale des terres en culture dans le Grand Montréal d'ici 2031</p>	<p>Hausser à 35 % la part modale du transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2031</p> <p>Hausser à 3,8 % la part modale du vélo d'ici 2031</p>	<p>Obtenir 2,3 % de croissance annuelle moyenne du PIB d'ici 2030</p> <p>Atteindre 5,5 % du taux de chômage, ce qui correspond au plein emploi d'ici 2030</p> <p>Hausser à 55 % la part des 25 ans à 34 ans qui ont un grade universitaire d'ici 2030</p>	<p>Réduire le nombre de ménages locataires qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement</p>	<p>Hausser les superficies protégées à 17 % pour 2031</p> <p>Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</p> <p>Recycler 60 % de la matière organique</p> <p>Tendre vers le « 0 » enfouissement</p>

Pour en savoir plus sur les objectifs de la Communauté, consultez sur notre site Internet :

- le Suivi du PMAD, édition 2021
- les capsules « En route vers le Plan métropolitain de développement économique, 2022-2031 »

ASSURER L'ACCÈS AU LOGEMENT

La Communauté participe au financement du logement social depuis sa création. Elle rembourse la part municipale prévue aux programmes AccèsLogis, Habitation à loyer modique (incluant les habitations Jeanne-Mance) et Supplément au loyer. À ce jour, plus de 730 M\$ ont été investis par la Communauté en logement social et abordable.

La conclusion de l'entente Canada-Québec en habitation a été accueillie favorablement par la Communauté. D'ici 2028, ce sont plus de 3,7 G\$ qui seront investis conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec et permettront l'amélioration des conditions de logements de milliers de ménages. L'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) a aussi reçu un accueil très positif. La première phase permet à ce jour de réaliser près de 700 logements dans le Grand Montréal, alors qu'un investissement de 338 M\$ pour le Québec a été annoncé dans le cadre de la deuxième phase.

Malgré l'augmentation des dépenses que le gouvernement du Canada a accordée depuis les dernières années en matière de logement social et abordable (notamment dans le cadre de la Stratégie nationale), le directeur parlementaire du budget souligne, dans son dernier rapport, que les dépenses en dollars réels destinés aux ménages à faible revenu ont diminué de 15 % entre les périodes 2013-2017 et 2018-2028, notamment en raison de l'expiration de plusieurs accords d'exploitation et de financement de logements communautaires et sociaux.

5

Pourtant, les besoins sont toujours importants. Dans le Grand Montréal, plus de 213 000 ménages locataires à faible revenu consacrent toujours une part trop importante de leur revenu au logement, une situation susceptible de s'aggraver avec l'actuelle crise du logement abordable.

La Communauté demande au gouvernement du Québec la réalisation annuelle de quelque 2 700 nouveaux logements AccèsLogis dans le Grand Montréal en plus de consacrer 200 M\$ par année pour les trois prochaines années aux travaux de rénovation, d'amélioration et de modernisation (RAM) du parc des HLM publics du Grand Montréal. L'atteinte de ces objectifs nécessite un soutien financier plus important de la part du gouvernement du Canada.

La situation des logements HLM, dont les conventions d'exploitation avec le gouvernement du Canada sont arrivées ou arriveront bientôt à échéance, préoccupe également la Communauté. De 2015 à 2020, près de 5 800 logements HLM du Grand Montréal ont vu leur convention expirer, soit 22 % du parc HLM. De 2021 à 2025, ce sont 10 000 unités qui verront leur convention se terminer, dont près de 55 % se situent dans un immeuble qui nécessite des travaux majeurs, voire une reconstruction. Le gouvernement du Canada doit collaborer davantage avec le gouvernement du Québec pour assurer la pérennité du stock de logements sociaux malgré la fin des conventions d'exploitation.

Aussi, afin d'intervenir rapidement auprès des nombreux ménages connaissant des problèmes d'abordabilité, le gouvernement du Canada doit immédiatement accroître ses transferts aux provinces.

Pour assurer l'augmentation de l'offre en logement social aux personnes les plus vulnérables dans le Grand Montréal, la Communauté demande au prochain gouvernement du Canada d'appuyer le gouvernement du Québec afin de :

- **construire au moins 2 700 nouveaux logements sociaux par année au cours des cinq prochaines années dans le Grand Montréal;**
- **hausser et accélérer ses investissements pour rénover le parc de HLM publics et pérenniser leur vocation sociale à long terme malgré la fin des conventions d'exploitation;**
- **revoir les paramètres du programme Supplément au loyer (PSL) afin qu'il puisse soutenir un plus grand nombre de ménages en difficulté tout en assurant un meilleur contrôle des hausses de loyers.**

De plus, le coût élevé du foncier et la rareté des terrains disponibles font en sorte qu'il est de plus en plus difficile de développer des projets de logements sociaux dans le Grand Montréal. L'Initiative des terrains fédéraux, qui vise la cession de terrains et immeubles excédentaires du gouvernement du Canada pour y construire des logements abordables, est une piste de solution à utiliser davantage.

Le prochain gouvernement devrait ainsi travailler en étroite collaboration avec la Communauté et les municipalités pour :

- **accroître l'offre de terrains fédéraux rendus disponibles pour la création de logements sociaux et communautaires.**

SOUTENIR UNE MOBILITÉ DURABLE

Le Grand Montréal se positionne avantageusement parmi les régions de plus de deux millions d'habitants en matière de part modale du transport en commun et du transport actif. Avec l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté mise sur cet atout pour accélérer la transition vers la mobilité durable.

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, des changements dans les habitudes de déplacement ont pu être observés entre autres avec le recours sans précédent au télétravail et à l'école à distance. Malgré cette situation exceptionnelle, qui entraîne une baisse de revenus importante pour les sociétés de transport, l'objectif de la Communauté d'augmenter la part modale du transport en commun demeure toujours aussi pertinent, notamment en regard des impacts socioéconomiques, loin d'être résorbés, liés à la congestion routière et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables au transport.

Des projets de grande envergure, comme le Réseau express métropolitain (REM) et le prolongement de la ligne bleue du métro, ont déjà des retombées économiques importantes pour la région. D'autres projets – dont le mode de transport structurant du grand sud-ouest de l'île de Montréal au centre-ville, celui sur le boulevard Taschereau dans l'agglomération de Longueuil, le prolongement du métro jusqu'à Bois-Franc ainsi que les prolongements du REM vers Laval, la couronne Nord et la couronne Sud – permettront de poursuivre le virage vers une mobilité durable tout en contribuant au développement économique.

La Communauté demande au prochain gouvernement du Canada, en tant que partenaire du gouvernement du Québec, de :

- **renforcer à long terme sa contribution financière au transport collectif afin de faire face au manque à gagner découlant de la pandémie de la COVID-19, de maintenir les actifs et de développer les infrastructures.**

Par ailleurs, les aménagements et les infrastructures voués au transport actif jouent un rôle positif en matière de santé publique et de réduction des émissions de GES, mais également en termes de développement économique, en créant des milieux de vie plus attractifs et conviviaux. Un projet de transport actif de grande envergure, la « Fenêtre sur le Fleuve », est en planification dans le Grand Montréal.

Fenêtre sur le Fleuve et Promenade fluviale

La Communauté et ses partenaires – notamment la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJJCI), la Société du Parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal – travaillent activement à des projets récréotouristiques dans le secteur de la digue de la voie maritime. Ces projets permettront à la population de parcourir à vélo ou à pied les rives du fleuve Saint-Laurent dans une boucle ininterrompue allant du bassin de La Prairie à l'île Sainte-Hélène. Les traversées entre les deux rives seront possibles sur les ponts Mercier, Samuel-De Champlain et Jacques-Cartier. Ces infrastructures dédiées au transport actif offriront une multitude de points de vue, créant ainsi une fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent, cet élément naturel magnifique et intrinsèquement lié au patrimoine culturel et historique de la région métropolitaine. Il est à souligner par ailleurs que ce projet fait partie du Réseau vélo métropolitain de la Communauté.

Des sites ainsi aménagés le long de la « Fenêtre sur le Fleuve » offriront à la population et aux visiteurs un accès privilégié aux espaces verts et bleus du Grand Montréal. Dans le but d'élargir l'accès au fleuve, de favoriser en toute sécurité la pratique d'activités en plein air et les déplacements actifs, la Communauté estime que le prochain gouvernement devrait :

- soutenir la réalisation de la « Fenêtre sur le Fleuve », un projet consistant à la mise à niveau et au parachèvement des boucles cyclables et pédestres longeant le fleuve Saint-Laurent du bassin de La Prairie à l'île Sainte-Hélène.

La Communauté est l'organisme porteur du projet de **Promenade fluviale du Grand Montréal**, un segment de la Fenêtre sur le Fleuve. La Promenade fluviale du Grand Montréal est un des grands projets prioritaires pour contribuer à la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. L'objectif du projet est de consolider et de mettre en valeur les infrastructures récréatives de la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent afin d'améliorer le contact de la population avec la nature et le fleuve de manière contrôlée, tout en respectant la vocation de la voie maritime.

À terme, la Promenade fluviale du Grand Montréal s'étendra sur 13,4 km entre les villes de Sainte-Catherine et de Saint-Lambert en passant par Delson, Candiac, La Prairie et Brossard. Une piste multifonctionnelle longera la partie haute de la digue et un sentier longera la partie basse. Plusieurs haltes et points d'observation viendront agrémenter la promenade.

Ce projet répond aux objectifs de la Stratégie nationale du transport actif du Canada visant à :

- renforcer les relations communautaires et à promouvoir l'équité sociale parmi les Canadiens vulnérables;
- rendre les déplacements en transport actif plus faciles, plus pratiques et plus agréables et à accroître la sécurité des usagers;
- inciter les gens à préférer le transport actif aux véhicules personnels (notamment en favorisant la marche et le vélo pour accéder aux transports en commun);
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports, en appuyant les objectifs du plan climatique renforcé;
- soutenir l'économie canadienne en réduisant la congestion, en créant des emplois dans le secteur de la construction et en améliorant l'accès aux entreprises par des modes de transport actifs.

Considérant que ce projet permettra par ailleurs de mettre en valeur un site de propriété fédérale, sous gestion de la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent, la Communauté demande au prochain gouvernement du Canada de :

- **soutenir financièrement la réalisation de la Promenade fluviale du Grand Montréal, dont les coûts sont actuellement estimés à 35 M\$.**

RENDRE LE TERRITOIRE RÉILIENT

Le territoire de la Communauté se caractérise par la présence d'un vaste archipel marqué par la présence du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents. Les collines Montérégiennes que sont les monts Royal, Saint-Hilaire, Saint-Bruno et Rougemont découpent nettement le paysage. Les terres agricoles, qui comptent parmi les plus fertiles de la province, occupent 58 % du territoire. Des écosystèmes forestiers exceptionnels sont toujours présents et forment des refuges pour plusieurs espèces menacées ou vulnérables. Ils sont une richesse inestimable pour le Grand Montréal.

Les municipalités du Grand Montréal auront de plus en plus à composer avec des changements climatiques qui affecteront la population, le cadre bâti, les milieux naturels et les activités socioéconomiques. Déjà, l'accélération de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes s'observe d'un océan à l'autre. Plusieurs actions doivent être posées afin d'augmenter la résilience climatique de la région métropolitaine, à commencer par la gestion des zones inondables, le reboisement, la protection des milieux naturels et la réduction et l'écoconception des matières résiduelles.

Zones inondables

En l'espace de dix ans, la région métropolitaine de Montréal a vécu trois épisodes de crues printanières historiques. La Communauté travaille activement à augmenter la résilience du territoire. Cela se traduit concrètement par la production d'une nouvelle cartographie des zones inondables de l'archipel qui indique la profondeur de submersion, l'installation de stations de mesure de la hauteur d'eau (limnimétriques) et le développement d'un site Web de suivi et de prévision des crues pour informer la population en temps réel.

Les municipalités du Grand Montréal renforcent et bonifient les ouvrages de protection (par ex. : digues, bassins de rétention et systèmes de pompage). Elles travaillent aussi à réduire l'ampleur des conséquences en favorisant des aménagements plus résilients et la renaturalisation des berges. Plusieurs projets, comme illustré dans le tableau suivant, sont d'ailleurs prévus par les municipalités du Grand Montréal.

SECTEURS	PROJETS
MRC de Deux-Montagnes	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout de mesures complémentaires aux ouvrages de protection (clapets, amélioration des systèmes de drainage, bassin de rétention et capacité de pompage) pour les municipalités de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-sur-le-Lac et Pointe-Calumet
MRC de Thérèse-De Blainville	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des réseaux de drainage, amélioration de la capacité de rétention de l'eau en milieu urbain - Mesures de résilience et de protection pour des secteurs urbains denses et des secteurs résidentiels sensibles
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (Île Bizard)	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des espaces d'expansion des crues et protection des secteurs résidentiels sensibles
Laval (Quartier Riviera)	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification du secteur, mesures de protection, d'immunisation et de résilience, relocalisation
Varenes	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de résilience et de protection en secteur industriel
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de protection pour des secteurs urbains denses au cœur de l'arrondissement et des secteurs résidentiels sensibles
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des espaces d'expansion des crues et protection des secteurs résidentiels sensibles
MRC de Vaudreuil-Soulanges	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de résilience et de protection pour des secteurs urbains denses et des secteurs résidentiels sensibles

La Communauté et les municipalités concernées se réjouissent de pouvoir compter sur l'appui du gouvernement du Canada pour augmenter la résilience du territoire aux inondations, avec le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). La Communauté souhaite cependant que le prochain gouvernement du Canada s'engage à :

- **ajuster le FAAC afin de reconnaître intégralement les coûts réels associés aux infrastructures de protection pour augmenter la résilience du territoire aux inondations.**

Milieus naturels

La Communauté travaille depuis sa création à la protection, à la mise en valeur et à la connectivité des milieux naturels du Grand Montréal. Pour ce faire, elle a mis en place, en collaboration avec le gouvernement du Québec, le programme sur la Trame verte et bleue, dont les deux phases permettront le financement de plus de 300 M\$ de projets en dix ans.

En raison de leur envergure et de leur complexité, certains projets nécessitent des ressources qui dépassent largement l'aide financière disponible pour la réalisation de la Trame verte et bleue. C'est notamment le cas pour les grands corridors forestiers métropolitains comme ceux de Châteauguay-Léry, du Mont Saint-Bruno et du Grand Coteau.

La Communauté demande donc au prochain gouvernement du Canada de l'appuyer pour :

- **financer, à hauteur de 100 M\$, la protection et la mise en valeur de ses milieux naturels, notamment les grands corridors forestiers métropolitains.**

Reboisement

Les arbres sont des éléments distinctifs contribuant fortement à l'attractivité d'un territoire. Leur impact se fait sentir sur la qualité paysagère et la qualité des espaces de loisir et de détente. Dans les régions métropolitaines, leurs bénéfices importants et cumulatifs se font encore plus sentir, particulièrement au niveau de l'adaptation aux changements climatiques, de l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé publique.

Afin d'atteindre l'objectif de protection des milieux naturels, soit 17 % du territoire du Grand Montréal, la Communauté a énoncé sa volonté de protéger les bois et les corridors forestiers et d'augmenter le couvert forestier. Le couvert forestier métropolitain a cru entre 2011 et 2017, avant de fléchir, entre 2017 et 2019. Malgré la tendance observée dans les dernières années, le couvert forestier a globalement augmenté, passant de 20,4 % en 2011 à 21,4 % en 2019. Ce gain s'explique principalement par la croissance des arbres existants qui a surpassé les pertes occasionnées par l'urbanisation et par des ravageurs, comme l'agrile du frêne.

Le seuil minimal admis de couvert forestier assurant la protection de la biodiversité est de 30 %. Pour atteindre cet objectif, les efforts consentis au reboisement et à la plantation d'arbres dans la prochaine décennie devront être de loin supérieurs à ceux des dix dernières années. D'importantes initiatives de plantation en bordure des cours d'eau et des voies de circulation ainsi qu'en zone urbaine permettront d'augmenter l'indice de canopée du territoire métropolitain présentement évalué à 26 %.

La Communauté demande au prochain gouvernement du Canada de :

- **bonifier l'aide financière prévue au programme fédéral de plantation d'arbres pour appuyer davantage les municipalités de la région métropolitaine en matière de reboisement et de plantation d'arbres urbains.**

Réduction à la source et écoconception

Une meilleure gestion des matières résiduelles est une des solutions prometteuses face aux enjeux de lutte contre les changements climatiques, d'épuisement des ressources non renouvelables et de la qualité des écosystèmes. L'actuelle multiplication des emballages à usage unique, et souvent superflus, est majoritairement traitée par les systèmes de gestion des matières résiduelles, mais d'importantes quantités de contenants se retrouvent tout de même dans la nature.

Ces déchets de tout genre – gobelets, barquettes, contenants, emballages, etc. – ont des impacts négatifs importants sur les écosystèmes terrestres et marins. Les sacs de plastique à usage unique par exemple sont dommageables pour l'environnement, car leur production requiert des produits pétroliers et génère des gaz à effet de serre, sans compter les effets négatifs directs sur la faune.

La Communauté adhère depuis 2006 aux principes de la hiérarchie des 3RV-E soit la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu, l'élimination des matières. En 2016, la Communauté a réitéré sa position et a précisé qu'une attention particulière devait être mise sur la réduction à la source et le réemploi. En 2020, cette position a été renforcée alors que la Communauté appelait à la mise en place d'un cadre réglementaire visant à réduire l'utilisation de contenants, d'emballages et d'imprimés ainsi qu'à interdire certains matériaux. La Communauté a par ailleurs adhéré au *Pacte canadien sur les plastiques*.

13

La réduction à la source est l'action la plus significative pour réduire les impacts négatifs liés à la gestion des matières résiduelles et maîtriser les coûts de collecte et de traitement. Pour avoir un effet optimal, les mesures de réduction (écoemballage, réduction des plastiques, contenu recyclé, etc.) doivent être les mêmes pour tous. Ainsi, les obligations sont claires et uniformes pour l'ensemble des intervenants impliqués dans l'importation et la distribution des biens de consommation durables ou non. Les gouvernements doivent aborder la question selon une approche intégrée et exiger des objectifs de réduction, de recyclabilité et de recyclage à chaque étape de la mise en marché, de l'utilisation et de la disposition des biens.

La Communauté demande au prochain gouvernement du Canada de s'engager à :

- **implanter rapidement des mesures de réduction et de recyclabilité des plastiques;**
- **exiger un pourcentage minimum de 30 % de contenu recyclé dans la fabrication de plastique comme demandé par le Pacte canadien sur les plastiques.**

RENFORCER L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

Des aspects de l'écosystème d'innovation du Grand Montréal montrent des signes de faiblesse. D'une part, les entreprises, et notamment les PME, adoptent de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de gestion et d'organisation à un rythme insuffisant. D'autre part, la valorisation de la recherche est ardue : les innovateurs métropolitains ne parviennent souvent pas à dépasser le stade de la recherche préliminaire. Enfin, il importe de résoudre les difficultés liées à la pénurie de main-d'œuvre.

Soutenir l'innovation

Au niveau des PME, il est essentiel d'accélérer la mise à niveau des procédés dans plusieurs segments clés de l'économie métropolitaine de façon à relever la productivité. Les grappes métropolitaines, déjà soutenues par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Communauté, seront au cœur de ce processus. Les grappes sont des regroupements d'entreprises et d'organisations qui exercent des activités économiques connexes. La concentration d'entreprises, de talents et de savoir-faire dans un même domaine et sur un même lieu géographique crée des opportunités qui favorisent l'innovation et la productivité. Les processus de coordination que les secrétariats des grappes ont mis en place sont des atouts qui peuvent être utilisés pour identifier les segments et les entreprises ayant besoin d'un rattrapage et les moyens pour y arriver.

Il faut également agir pour renforcer la capacité d'innovation métropolitaine par des synergies transversales. Par exemple, les secteurs des véhicules électriques et de l'aérospatiale développent chacun des expertises favorisant le virage vert des moteurs, des matériaux et des carburants, qui peuvent être bénéfiques à l'autre. Là également, les grappes peuvent agir comme catalyseurs d'innovation. En favorisant les synergies intersectorielles, l'économie métropolitaine pourrait notamment devenir un centre d'innovation important en mobilité durable intermodale.

Avec le soutien des gouvernements et de la Communauté, l'écosystème d'innovation métropolitain peut être renforcé, ce qui contribuera directement au maintien de la compétitivité du Grand Montréal. Une contribution de 2 M\$ de la part du prochain gouvernement du Canada est attendue par la Communauté afin :

- **d'appuyer la Communauté pour mettre à jour la caractérisation de l'écosystème métropolitain d'innovation, sur la base des travaux entrepris en collaboration avec Développement économique Canada en 2020;**

- d'appuyer les grappes pour :
 - identifier les besoins et les solutions innovantes en matière de numérisation, d'automatisation, de robotisation, de gestion et d'organisation du travail;
 - réaliser des projets intersectoriels notamment en matière de mobilité durable intermodale.

Résoudre la pénurie de main-d'oeuvre

De nombreux segments de l'économie métropolitaine n'arrivent pas à combler leurs besoins de main-d'oeuvre, ce qui réduit leur capacité de saisir des opportunités d'expansion. Le vieillissement démographique rend inéluctables les raretés de main-d'oeuvre. L'immigration est une voie essentielle pour combler certains besoins de main-d'oeuvre, mais d'autres avenues doivent aussi permettre d'accroître la productivité et réduire les besoins à plus long terme.

Les grappes détiennent une connaissance fine des enjeux de leur secteur et des développements attendus de leurs entreprises qui leur permettent de saisir les opportunités qui se profilent à l'horizon. Elles connaissent en outre les difficultés auxquelles les entreprises font face dans la participation à des programmes de formation.

Avec un soutien adéquat, les grappes métropolitaines peuvent identifier les métiers et les professions pour lesquels des améliorations peuvent être apportées. Ces améliorations peuvent comprendre des efforts de promotion auprès des jeunes ou des personnes inactives sur le marché du travail (p. ex. les seniors), la mise en place de nouveaux programmes de formation, la modification de certains curriculums, l'élaboration de programmes d'apprentissage en milieu de travail (système dual), l'immigration, l'adoption de nouvelles technologies (numérisation, automatisation et robotisation), une meilleure utilisation des compétences dans l'entreprise ou une combinaison de ces différents mécanismes.

15

La Communauté demande au prochain gouvernement du Canada :

- d'appuyer financièrement les grappes métropolitaines pour leur permettre de lancer des projets contribuant à résoudre la pénurie de main-d'oeuvre de leurs secteurs respectifs.